

Liste des qualifications requises pour les intervenants assurant des services techniques du catalogue



Prestations concernées : contrôle technique des vélos personnels, entretien et réparation des vélos personnels, atelier mécanique participatif.

Diplôme d'Etat

- Certificat de Qualification Professionnelle Technicien Cycle (CQP technicien Cycle)

Titre mis en place par l'Académie des Métiers du Vélo (ADMA)

- Opérateur Cycle : <https://www.mobilites-actives.fr/articles/formations-operateurs-cycle-en-2021>

A défaut de pouvoir justifier d'un diplôme ou titre précité, pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures) d'expérience dans l'entretien et la réparation de vélos. Cette expérience a pu être acquise comme bénévole ou salarié.e d'une association du réseau FUB par exemple.

Fournir :

- Une attestation sur l'honneur de la structure au nom de laquelle le réparateur ou la réparatrice est intervenu.e,
- Une liste des interventions réalisées au cours des deux dernières années en précisant les éléments suivants :
 - ✓ Date
 - ✓ Lieu
 - ✓ Entreprise/association
 - ✓ Descriptif des interventions et réparations réalisées
 - ✓ Réparation/Entretien réalisés seul(e) ou non
 - ✓ Estimation du nombre de vélos entretenus et réparés
 - ✓ Type de bénéficiaire (employeur privé, public ; particuliers ; autres)